Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_23-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Langan**

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14/04/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 14 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

**Présents** : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE BERRE Erwan à M. LE TENNIER Yvan

**A été nommée secrétaire** : Mme LEMÉE Marion

## 2026/23 – Création des commissions municipales

L'article L.2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.
Dans les communes de 1000 habitants et plus, les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Maire est président de droit de toutes les commissions et peut déléguer cette fonction à un adjoint ou un conseiller municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- CRÉE 10 commissions municipales qui seront amenées à procéder à l'étude préalable des dossiers de la commune :

1. VOIRIE
2. COMMERCE
3. SCOLAIRE et BIBLIOTHEQUE
4. FINANCES

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_23-DE

5. PERISCOLAIRE
6. COMMUNICATION
7. BÂTIMENTS
8. URBANISME
9. ASSOCIATIONS
10. JEUNESSE

- FIXE à 4 le nombre de membres des commissions municipales ;

Par suite, la représentation proportionnelle « au plus fort reste » conduit à la répartition suivante des 4 sièges :

- pour la liste « Consolider aujourd'hui pour préparer demain » : 3 sièges
- pour la liste « Langan, partageons un nouvel élan » : 1 siège.

- DECIDE à l'unanimité de procéder au scrutin à main levée pour la désignation des membres des commissions municipales ;

- DÉSIGNE comme suit les membres des commissions municipales :

Commission VOIRIE
1. M. JACQUES Emmanuel
2. Mme CHICOUENE Cécile
3. M. PAILLOUX Fabrice
4. M. LE TENNIER Yvan

Commission COMMERCE
1. M. JACQUES Emmanuel
2. M. MOISY Nicolas
3. M. GAUPLE Olivier
4. M. LE BERRE Erwan

Commission SCOLAIRE et BIBLIOTHEQUE
1. Mme LEMEE Marion
2. Mme DAHMOUN Laëtitia
3. Mme GODAL Claire
4. M. LE TENNIER Yvan

Commission FINANCES
1. Mme LEMEE Marion
2. M. JACQUES Emmanuel
3. Mme CHICOUENE Cécile
4. Mme ABAUTRET Virginie

Commission PERISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_23-DE

1. Mme GODAL Claire
2. Mme DAHMOUN Laëtitia
3. Mme ODYE Martine
4. Mme ABAUTRET Virginie

Commission COMMUNICATION
1. Mme GODAL Claire
2. Mme ODYE Martine
3. Mme DAHMOUN Laëtitia
4. Mme ABAUTRET Virginie

Commission BÂTIMENTS
1. M. GUINARD Dany
2. Mme ROBERT Gaëlle
3. M. MOISY Nicolas
4. M. LE TENNIER Yvan

Commission URBANISME
1. GUINARD Dany
2. Mme ODYE Martine
3. M. PAILLOUX Fabrice
4. M. LE TENNIER Yvan

Commission ASSOCIATIONS
1. M. GAUPLE Olivier
2. M MOISY Nicolas
3. M PAILLOUX Fabrice
4. LE BERRE Erwan

Commission JEUNESSE
1. M. GAUPLE Olivier
2. Mme LEMEE Marion
3. Mme DAHMOUN Laëtitia
4. Mme ABAUTRET Virginie

Le Maire expose qu'il souhaite suivre directement les sujets liés au personnel communal et aux relations avec Rennes Métropole, en lien avec la secrétaire générale de mairie. Ces thématiques ne font pas l'objet d'une commission municipale dédiée compte-tenu de leur caractère transversal et de la nécessité d'un pilotage direct.
Selon les besoins, certains élus pourront être associés ponctuellement à ces sujets.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_23-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/04/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET